



Décembre 2022

## INFORMATIONS DE DERNIERE MINUTE

***BONNE Nouvelle!***

### COMMENT CONSULTER SON HISTORIQUE SUR OCTIME

Beaucoup d'entre vous semblent confrontés régulièrement à une modification du solde disponible de l'année en cours sans en connaître les raisons.

À titre d'exemple, le solde de + 10 heures d'un jour peut se transformer en un solde de - 5 heures le lendemain, et cela sans la moindre explication.

**L'UNSA, à force de persévérance et d'insistance**, a obtenu de la Direction la possibilité de contrôler l'origine des éventuelles variations du solde d'heures disponibles.

Ainsi à compter du début d'année prochaine, vous aurez l'occasion de revenir sur n'importe quel jour et contrôler ainsi date par date les changements éventuels apportés.

Des précisions vous seront apportées dès l'application de cette fonctionnalité...

**À L'UNSA  
ON S'OCCUPE DE MOI!**



## PRIME DE SERVICE 2022

Contrairement à ce que certains ont cru comprendre, la prime de service sera bien payée en janvier 2023.



En ce qui concerne l'impact de l'absentéisme lié à la covid, voilà les règles retenues :

- Les journées d'absence pour « enfant malade » en lien avec la fermeture de classes/écoles dans le contexte de crise sanitaire prend fin à compter du 31 Juillet 2022.

Ces absences feront donc l'objet d'un abattement sur la prime de service à compter du 1<sup>er</sup> Août 2022.

- Par ailleurs, sont également exclues de l'abattement pour cause d'absentéisme, les journées d'absence pour maladie imputée au Covid-19 (absence de jour de carence).

Nous restons bien sûr à disposition pour tout éclaircissement...

### **N'hésitez pas à nous contacter**

**Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi  
de 8h à 17h et le vendredi de 8h à 12h  
Bâtiment 30 au 1er étage**

**Tél : 03 89 12 47 68  
Mail : [unsahcc68@gmail.com](mailto:unsahcc68@gmail.com)**

**Retrouvez-nous aussi :  
Facebook : Marcel Unsa Schickel  
Site internet : <https://unsahcc.fr>**

**UNSA - Syndicat libre et indépendant**